



**Pas de bébés  
à la consigne !**



**pour une réforme qui remette à l'endroit  
l'accueil de la Petite Enfance !**

**Novembre 2024**

## **Lettre aux parents**

**Chers parents,**

Vous le savez, les tout-petits ont besoin de beaucoup d'attention et de disponibilité pour grandir tranquillement, expérimenter le monde, pour devenir demain des adultes autonomes et épanouis.

**Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)** a démontré en 2023 que les conditions d'accueil se sont extrêmement détériorées dans beaucoup de crèches et que, dans bien des cas, nous ne disposons plus de la meilleure disponibilité pour vos enfants et pour répondre à votre attente. **La commission d'enquête parlementaire** sur le « *modèle économique des crèches et la qualité d'accueil du jeune enfant* » a confirmé dans son rapport du 27 mai 2024 le constat brûlant de cette dégradation du secteur d'accueil de la petite enfance. **Plusieurs ouvrages ont été publiés**, dont le dernier en date, "Les Ogres" de V. Castanet, qui décrit les crèches privées lucratives comme une machine à profit (intéressant les fonds de pensions et d'investissements) : qualité d'accueil et respect des professionnel.le.s y sont sacrifiés, c'est tout le secteur qui se voit ainsi tiré vers le bas.

**Tout ceci résulte des réformes des gouvernements successifs** : taux d'encadrement des bébés pouvant passer en crèche de 5 à 6, accueil d'enfants en surnombre rendu possible tous les jours de la semaine, recrutement autorisé de 15% de personnels sans aucun diplôme ni expérience auprès de jeunes enfants, dérogations au niveau de qualification des professionnel.le.s dans les micro-crèches, ou encore surface minimale par enfant réduite dans les agglomérations denses en population. **La formation continue** proposée aux professionne.le.s, assistantes maternelles ou en établissement, reste quant à elle tout à fait insuffisante et les possibilités de promotion professionnelle très difficiles pour les moins qualifié.e.s. **Concernant le reste à charge pour les familles** aux faibles revenus, il demeure toujours profondément inégalitaire pour celles recourant à une assistante maternelle, le gouvernement ayant annoncé un alignement en 2025 dont on attend la concrétisation pour s'en réjouir...

**Mesure après mesure, les gouvernements successifs on sciemment remis en cause la qualité d'accueil<sup>1</sup>** de vos enfants et son projet de "service public de la petite enfance" n'est pas à la hauteur.

<sup>1</sup> Concernant la notion de qualité des modes d'accueil, selon de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger, celle-ci est liée à un ensemble de critères prenant en compte : les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le respect des rythmes spécifiques des tout-petits, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, l'implication des parents, la sensibilité du personnel aux intérêts et aux besoins des enfants, la stabilité du personnel, l'adéquation des locaux, le sens que trouvent les personnels dans leur travail et leur accord avec les objectifs et les méthodes du travail, ainsi que des temps de réflexion réguliers sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée. A ce sujet cf. l'ouvrage *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale ?* par Agnès Florin Editions Eres. <http://www.editionseres.com/resultat.php?Id=2045>

**Un véritable service public de la petite enfance devrait garantir :**

- l'**universalisme** : un accueil pour tous les enfants et tous les parents sans distinction,
- l'**accessibilité à tous** sur l'ensemble du territoire quel que soit l'endroit où l'on habite,
- la **gratuité** comme l'est l'école maternelle : bénéficiant dans un premier temps aux familles vivant sous le seuil de pauvreté puis étendue progressivement à tous,
- la **qualité** d'accueil.

**Nous voulons pouvoir aujourd'hui comme demain :**

- accueillir chaque enfant et ses parents avec attention et respect,
- prendre le temps d'une relation individualisée avec chaque enfant,
- être formé.e et disposer des compétences appropriées (éducation, éveil, sécurité affective, maternage, soin, alimentation, hygiène, etc.),
- organiser les réunions indispensables à la réflexion sur le travail d'équipe,
- répondre aux besoins spécifiques des enfants et de leurs parents rencontrant des situations particulières : handicap ou maladies chroniques, difficultés sociales, psychologiques ou économiques, recherche de solutions pour les besoins en horaires atypiques...

**Le collectif « Pas de bébés à la consigne » a adressé au gouvernement [20 propositions pour une réforme des modes d'accueil qui "donne toute.s leur.s place.s aux bébés"](#)**

**Parents, professionnels,**  
c'est ensemble que nous sauvegarderons  
la qualité d'accueil des enfants,  
leur épanouissement, leur sécurité  
affective et physique

**Nous vous appelons à participer à la**  
**Journée nationale de manifestations**  
**mardi 19 Novembre 2024\***  
**& au Forum du 23 novembre**

**Signez aussi la**  
**pétition nationale**



\* Nous avons demandé un rendez-vous à la ministre et sommes dans l'attente de sa réponse...

### **Notre collectif demande**

- ▶ **Un taux d'encadrement de 1 professionnel.le pour 5 enfants en 2027 et 1 pour 4 en 2030**
- ▶ **L'inversion du ratio 40/60 en faveur des professions diplômées**
- ▶ **L'arrêt du recours à du personnel sans aucune qualification ni expérience**
- ▶ **La formation en urgence de 15 000 professionnel.les par an sur 5 ans**
- ▶ **L'élévation progressive vers le niveau IV a minima de l'ensemble des formations**
- ▶ **La reconnaissance des assistant.es maternel.les comme professionnel.les de la petite enfance avec un accès garanti à une formation continue de qualité**
- ▶ **+ 10% d'augmentation pour tous et dans tous les secteurs (en points d'indice dans la fonction publique)**
- ▶ **L'alignement du régime des micro-crèches sur celui des crèches**
- ▶ **La PSU forfaitisée pour 2027**
- ▶ **La convergence du reste à charge pour les parents quel que soit le mode d'accueil sur la base du quotient familial, premier pas vers la gratuité des modes d'accueil**

[pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr](mailto:pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr)

[www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)



[@pasdebebesalaconsigne](#)